

CONSEIL MUNICIPAL

MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 03 AVRIL 2025

La convocation a été adressée individuellement de manière dématérialisée à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 10 AVRIL 2025, à 18 heures 30.

Le Maire,
Olivier SAUZET.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10/04/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : **19**

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERS-PONT DU GARD, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier SAUZET, Maire..

ETAIENT PRESENTS :

Olivier SAUZET, Myriam CALLET, Annie DELLA-SCHIAVA, A. GINER, Françoise RALLET, Didier BELE, Nicolas BOSC, Pierre. WAROT, Marina, SORBIER, Michèle OZIOL, Vincenette FORNIER de SAVIGNAC-AUBERT, Daniel. MOINE, Sybil LABROUVE, Laurent MILESI, Fabrice ALARCON

AVAIENT DONNE PROCURATION :

D. FORT à F. RALLET,
JM SENO à O. SAUZET
N DELJARRY à D. BELE

ABSENTS :

C. COPAIN

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Mme SORBIER en qualité de secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE 06/03/2025

Le conseil municipal :

- Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 mars 2025
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

14 Voix Pour

4 Voix contre (L. MILESI, S. LABROUVE, F. ALARCON, D. MOINE)

0 Abstention

- Approuve le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 mars 2025

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 27/05/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note des décisions suivantes :

DEPENSES

Décisions	Objet	Tiers	Montant
MARS-2025-01	Matériel service technique	WEL	99,90 €
MARS-2025-02	Démarche village fleuri	PONT ROM	239,80 €
MARS-2025-03	Orchestre fête votive 10/08/2025	PUZZLE	4 800,00 €
MARS-2025-04	Etude de faisabilité urbanisme	CHIOD	14 460,00 €
MARS-2025-05	Dépannage WC groupe scolaire	MOUG FA	252,00 €
MARS-2025-06	Changement serrure mairie	WEL	64,20 €
MARS-2025-07	Réparation vanne à la station de lavage	MOUG FA	390,00 €
MARS-2025-08	Modification n°1 du PLU	CITA	14 220,00 €
MARS-2025-09	Bloc porte parties commune appartements de la poste	FAREL	147,20 €
MARS-2025-10	Consommables débroussailleuse OLD	GARCIA	253,60 €
MARS-2025-11	Pantalon anti coupure	GARCIA	238,00 €
MARS-2025-12	Transport 27/05/25 sequarium + 16/06/25 zoo la barben ECOLE ELEMENTAIRE	KEOL	1 560,00 €
MARS-2025-13	DPS fête votive du 08 au 10 aout 2025	CROIXR	747,00 €
MARS-2025-14	Remplacement de 50 luminaires ballon fluos	SPIE	36 000,00 €
MARS-2025-15	Fourniture administrative	LACO	144,06 €
MARS-2025-16	8 Doubles clef mairie	WEL	47,20 €
MARS-2025-17	Orchestre vendredi 08/08/25 fête votive	LITTLE	5 802,00 €
MARS-2025-18	Batterie + chargeur BOSCH pour disqueuse sans fils	CASTO	125,00 €
MARS-2025-19	Entretien bassins pluviaux de la commune	SAUR	2 093,62 €
MARS-2025-20	Batterie terra mobile pour ordinateur portable	SOLUN	109,50 €
MARS-2025-21	orchestre du 09/08/2025 fête votive	FREES	3 108,00 €
MARS-2025-22	Avocat conseil - recours gracieux plu	FURSTENHEIM	500,00 €
MARS-2025-23	Avocat conseil - recours TA plu	FURSTENHEIM	1 800,00 €
MARS-2025-24	Avocat conseil - recours mur ancienne école	GMC avocat	350,00 €
MARS-2025-25	Maintenance et réparation sur véhicule technique	SMV	461,63 €
MARS-2025-26	18 chandelles pour fête votive (manifestation taurine)	SEDI	354,12 €
MARS-2025-27	Terreautage et sursemis des zones dégarnies au groupe scolaire	DAUDET	898,56 €
MARS-2025-28	Forfait installation alarme future mairie	HUB	930,00 €
MARS-2025-29	Mise en place alarme future mairie	HUB	9 911,01 €
MARS-2025-30	fourniture débroussailleuse	GARCIA	234,60 €
MARS-2025-31	Gazole non routier	JON	1 841,40 €
MARS-2025-32	Réparation évier maison de la pierre	WEL	35,86 €
MARS-2025-33	fourniture mairie, Ecole , atelier	WEL	141,60 €
MARS-2025-34	fourniture de 65 tonnes de clapicette pour le boudrome	LAFARGE	1 772,94 €
MARS-2025-35	gerbe commémoration du 19/03/2025	NICOLAS	90,00 €
MARS-2025-36	Plan topographique chemin du mas des lapins	LES	1 188,00 €
MARS-2025-37	Plan topographique chemin des carrières	LES	1 188,00 €
MARS-2025-38	Pose de télérupteur appartement la poste au 2 étage	A2M	676,22 €
MARS-2025-39	Aménagement parking valive	PLAGNOL	840,00 €
MARS-2025-40	Tête robinet lavabo stade + disque atelier	FIC	115,42 €

MARS-2025-41	Achat téléphone agent service technique	PROXITE	258,00 €
MARS-2025-42	Transport Ecole primaire > Anduze le 06/06/25	KEOL	800,00 €
MARS-2025-43	Fournitures atelier	WEL	151,50 €
MARS-2025-44	Fournitures WC marché aux cerises	WEL	95,20 €
MARS-2025-45	Fournitures petits équipements	WEL	126,50 €
MARS-2025-46	lavage /repassage / détachage des 2 rideaux estrade fête des écoles	PAN	93,60 €
MARS-2025-47	Etude de faisabilité aménagement complexe sportif	TANG	3 672,00 €
MARS-2025-48	achat tronçonneuse pour OLD	WEL	199,00 €
MARS-2025-49	matériel Ecole + atelier	WEL	108,70 €
MARS-2025-50	Fournitures jardin enfant + tennis pour travaux à réalisés	EURO N	612,60 €

DIA depuis le 13 02 2025

Date de réception	N° parcelle	Adresse parcelle	Nom propriétaire	Avis rendus
13/02/2025	A1373-A1441-A1443-A1984	1 chemin de la Chapelle	BREUIL Chantal	Non préemption
19/02/2025	B3493	Chemin des Crozes	STOFFEL Christian	Non préemption
25/02/2025	B2966-B2636	51 Impasse des Cistes	PALLUD Danielle	Non préemption
10/03/2025	A2214-A-2216	691 chemin des Carrières	FENNENKÖTTER Hans	Non préemption
12/03/2025	B1404-B1405-B2743-B2746-B2878-B2879	303 route de Remoulins	TERRANEA SRL	Non préemption
13/03/2025	B-3495	Chemin des Crozes	STOFFEL Christian	Non préemption
19/03/2025	B-2892	10 rue des Jardins de l'Aqueduc	GRIGNON Jean-Paul	Non préemption

3. AFFECTATIONS DES RESULTATS 2024 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Après examen du Compte Administratif de l'exercice considéré

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2024, ainsi qu'il suit :

Budget principal : Résultats positifs. Pas besoin de financement d'investissement

+ 1 472 459,97 au compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté

+ 227 891,76 € au compte 001 Excédent d'Investissement reporté

Budget annexe de l'assainissement : Résultats positifs. Pas besoin de financement d'investissement

147 498,97 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté

7 477,72 € au compte 001 Excédent d'Investissement reporté

Budget annexe des locaux commerciaux : Résultat positif. Pas besoin de financement d'investissement

55 018,15 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté

13 722,09 € au compte 001 Excédent d'Investissement reporté

Le conseil municipal :

- Vu les comptes administratifs 2024 des budget principal et annexes
- Vu les propositions,
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

14 Voix Pour
4 Voix contre (L. MILESI, S. LABROUVE, F. ALARCON, D. MOINE)
0 Abstention

- **Décide** d'affecter les résultats comme proposé ci-dessus.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

En application de l'article 1639A du Code Général des Impôts, le conseil municipal doit délibérer sur les taux d'imposition.

- Vu le CGCT,
- Vu la proposition
- Ouï monsieur le Maire,

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de voter les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 37.85 %
Taxe foncière non bâti : 50.40 %
Taxe d'Habitation : 12.15 %

Monsieur le Maire rappelle en outre que la délibération 20230928-11 prise par le conseil municipal et fixant le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 60 % est maintenue.

Le conseil municipal :

- Vu la proposition,
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

14 Voix Pour
4 Voix contre (L. MILESI, S. LABROUVE, F. ALARCON, D. MOINE)
0 Abstention

Décide ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de voter les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 37.85 %
Taxe foncière non bâti : 50.40 %
Taxe d'Habitation : 12.15 %

Rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 60 % est maintenue.

5. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2025

Vu le CGCT,

Vu le rapport d'information budgétaire transmis préalablement à cette séance

Vu la proposition de budgets,

Ouï monsieur le Maire,

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget principal et budgets annexes dans les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent ainsi :

Compte	Libellé	BUDGET GENERAL 2025
	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	3 373 088,32
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	607 611,00
6042	Mandat facturés des repas cantines	70 000,00
60611	Eau et assainissement	7 000,00
60612	Energie - Electricité	70 000,00
60621	Combustibles	3 000,00
60622	Carburants	6 000,00
60623	Alimentation	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	10 411,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	70 000,00
6132	Locations immobilières	1 000,00
61358	Autres	1 000,00
61521	Terrains	8 000,00
615221	Bâtiments publics	15 000,00
615228	Autres Bâtiments	6 000,00
615231	Voiries	35 000,00
615232	Réseaux	16 000,00
61551	Matériel roulant	7 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00
6156	Maintenance	80 000,00
6161	Multirisques	25 000,00
6168	Autres	2 000,00

6182	Documentation générale et technique	1 000,00
62268	Autres honoraires conseils	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	13 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 000,00
6237	Publications	7 000,00
6238	Divers	15 000,00
6241	Transport de biens	2 000,00
6248	Divers	6 200,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	11 000,00
627	Service bancaire et assimilés	1 000,00
6281	Concours divers	1 000,00
6282	Frais de gardiennage (église, forêt et bois communaux...)	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00
6284	Redevances pour services rendus	6 000,00
62875	Aux communes membres du GFP	12 000,00
62876	Au GFP de rattachement	35 000,00
63512	Taxes foncières	6 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	804 000,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 000,00
6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	10 000,00
64111	rémunérations principales	340 000,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 000,00
64113	NBI	5 000,00
64118	Autres indemnités	80 000,00
64131	Rémunérations	100 000,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 000,00
64138	Primes et autres indemnités	12 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	110 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 000,00
6454	Cotisations aux Assedic	6 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	27 000,00
64731	Versées directement	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00

6478	autres charges sociales diverses	5 000,00
23	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	673 049,28
23	Virement a la section d' investissement	673 049,28
42	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	176 653,35
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	176 653,35
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 078 774,69
65131	Bourses	5 000,00
65132	Prix	1 000,00
65311	Indemnités de fonctions	75 000,00
65313	Cotisations de retraite	9 000,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	9 000,00
65315	Formation	2 000,00
653172	Cotisations au fond de financement de l'allocation de fin de mandat	1 000,00
6553	Service d'incendie	57 000,00
65568	Autres contributions	15 000,00
657363	à caractère administratif	10 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	25 000,00
65888	Autres	869 774,69
66	CHARGES FINANCIERES	33 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 000,00
6618	Intérêts lignes de trésorerie	1 000,00
R	RECETTE	3 373 088,32
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	1 472 459,97
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	1 472 459,97
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	30 000,00
42	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	176 653,35
7768	Neutralisation des amortissements dépréciations et provisions	176 653,35
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	180 220,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	6 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	70 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	90 000,00
70848	Aux autres organismes	14 220,00
73	IMPOTS ET TAXES	305 999,00
73211	Attributions de compensation	245 000,00

73223	Fonds départemental des DTMO pour les communes de moins de 5000 habitants	60 999,00
731	FISCALITES LOCALES	856 529,00
73111	Impôts directs locaux	795 761,00
73118	Autres contributions directes	10 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	38 768,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	12 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	307 754,00
74111	Dotation forfaitaire	76 000,00
741121	Dotation de solidarité rurale	177 000,00
741127	Dotation nationale de péréquation	20 000,00
74718	autres	2 754,00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	29 000,00
74888	Autres attributions et participations	3 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 473,00
752	Revenus des immeubles loyer	40 000,00
75888	Autres	3 473,00

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent ainsi :

	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	2 161 653,35
40	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	176 653,35
198	Neutralisation des amortissements dépréciations et provisions	176 653,35
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	141 000,00
1641	Emprunts en euros	141 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	96 000,00
202	Frais liés à la réalisation des documents Urbanisme et Num. Cadastre	40 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00
2088	Autres immobilisation incorporelles	6 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	65 000,00
204181	Biens mobiliers, matériel et études	65 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 648 000,00
2111	Terrain nus	4 000,00
2118	Autres terrains	15 000,00

2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20 000,00
21311	Bâtiments administratifs	5 000,00
21312	Bâtiments scolaires	5 000,00
2131202	Bâtiments scolaires honoraires MO	4 000,00
2131203	Bâtiments scolaires honoraires autres	10 000,00
2131208	Bâtiments scolaires aménagements extérieurs	5 000,00
2131209	Bâtiments scolaires équipements mobiliers	5 000,00
2131212	Anciennes Ecoles honoraires MO	60 000,00
2131213	Ancienne Ecole honoraires autres	30 000,00
2131214	Ancienne Ecole Structure	90 000,00
2131215	Ancienne Ecole Clos couvert	190 000,00
2131216	Ancienne Ecole Aménagement Intérieur	235 000,00
2131217	Ancienne école équipements techniques	310 000,00
2131218	Ancienne Ecole aménagement extérieur	130 000,00
2131219	Ancienne Ecole équipements mobiliers	100 000,00
21318	Autres bâtiments publics	30 000,00
2138	Autres constructions	20 000,00
2151	Réseaux de voirie	250 000,00
215103	Réseaux de voirie -réseaux Ecole	6 000,00
2152	Installations de voirie	2 000,00
21534	Réseaux d'électrification	40 000,00
21538	autres réseaux	50 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000,00
2181	Installation et aménagement agencement divers	5 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	10 000,00
21838	Autres matériels informatique	10 000,00
2188	Autres	5 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	35 000,00
2316	Restauration de biens historiques et culturels	35 000,00
R	RECETTE	2 161 653,35
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	227 891,72
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	227 891,72
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	673 049,28
21	Virement de la section de fonctionnement	673 049,28
40	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	176 653,35
2804181	Biens mobiliers ,matériels et études	176 653,35
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	289 000,00
10222	F.C.T.V.A.	260 000,00
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	29 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	795 059,00
1328	Autres	19 950,00
1321	Etats et établissement nationaux	102 683,00
1322	Régions	163 068,00
1323	Départements	95 358,00
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	350 000,00
1348	Autres	64 000,00

Le conseil municipal :

- Vu les projets de budget
- Ouï monsieur le Maire,

BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, à

14 Voix Pour
 4 Voix contre (L. MILESI, S. LABROUVE, F. ALARCON, D. MOINE)
 0 Abstention

Approuve le budget 2025 du budget principal qui s'équilibre ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	2 161 653.35 €	3 373 088.32 e
RECETTES	2 161 653.35 €	3 373 088.32 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent ainsi :

D	DEPENSE	360 112,30
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	181 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	20 000,00
6156	Maintenance	40 000,00
627	service bancaire et assimilés	1 000,00
62871	0 la collectivité de rattachement	120 000,00
42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 233,72
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	50 233,72
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	96 249,35
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	22 000,00
6743	Remboursement relatif aux intérêts de la dettes	16 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	58 249,35
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS,AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS	32 629,23
6865	Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	32 629,23
R	RECETTE	360 112,30
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	147 498,97
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	147 498,97
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22 613,33
777	Quote part des subventions d'investissements transférée au compte de résultat	22 613,33
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	190 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	190 000,00

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent ainsi :

D	DEPENSE	71 711,44
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22 613,33
139111	Agence de l'eau	14 707,48
139118	Autres	2 050,00
13913	Départements	1 226,45
13918	Autres	4 629,40
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 098,11
21532	Réseau d'assainissement	49 098,11
R	RECETTE	71 711,44
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	7 477,72
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	7 477,72
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 233,72
28031	Frais d'études	1 828,93
28128	Autres agencements et aménagements	783,60
28153	Installations à caractère spécifique	47 271,19
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	350,00

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	14 000,00
10222	F.C.T.V.A.	14 000,00

Après en avoir délibéré, à

14 Voix Pour
4 Voix contre (L. MILESI, S. LABROUVE, F. ALARCON, D. MOINE)
0 Abstention

Approuve le budget 2025 du budget Assainissement qui s'équilibre ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	71 711.44 €	360 112.30 €
RECETTES	71 711.44 €	360 112.30 €

LOCAUX COMMERCIAUX

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent ainsi :

D	DEPENSE	
11	CHARGES A CARACTERES GENERAL	5 000,00 €
6156	Maintenance	5 000,00 €
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 277,91 €
23	Virement à la section d'investissement	10 277,91 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	66 640,24 €
65888	Autres	66 640,24 €
66	CHARGES FINANCIERES	4 100,00 €
66111	Intérêts réglés a l'échéances	4 100,00 €
R	RECETTE	
2	RESULTATS FONCTIONNEMENT REPORTEE	55 018,15 €
2	RESULTATS FONCTIONNEMENT REPORTEE	55 018,15 €
75	PRODUITS DES SERVICES,DU DOMAINE ET VENTE DIVERS	31 000,00 €
752	Revenus des immeubles	31 000,00 €

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent ainsi :

D	DEPENSE	24 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 000,00 €
1641	Emprunts en euros	24 000,00 €
R	RECETTE	24 000,00 €
1	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORT	13 722,09 €
1	Solde exécution investissement report	13 722,09 €
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 277,91 €
21	Virement de la section de fonctionnement	10 277,91 €

Après en avoir délibéré, à

15 Voix Pour
0 Voix contre (
3 Abstentions (L. MILESI, S. LABROUVE, F. ALARCON,)

Approuve le budget 2025 du budget des Locaux commerciaux qui s'équilibre ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	24 000 €	86 018.15 €
RECETTES	24 000 €	86 018.15 €

6. VOTE DU CG LOTISSEMENT LES ABEILLES 2024

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice comptable, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).
Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Les résultats du compte de gestion du Receveur municipal se résument ainsi :

¤	INVESTISSEMENT¤	FONCTIONNEMENT¤
Résultat-de-l'exercice¤	¤	-24310.82¤
Résultat-reporté¤	¤	24310.82¤
Part-affecté-à-l'investissement¤	¤	0¤
Résultat-de-clôture¤	¤	0¤

Le conseil municipal :

- Vu le compte de gestion,
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

L'unanimité

- **DECIDE** que le compte de gestion du budget du lotissement les Abeilles dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

7. VOTE DU CA LOTISSEMENT LES ABEILLES 2024

Le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget principal de la Commune et des budgets annexes de l'assainissement, du lotissement communal et des locaux commerciaux, dressé et présenté par M. Olivier SAUZET, Maire, se résume ainsi :

¤	INVESTISSEMENT¤	FONCTIONNEMENT¤
Résultat-de-l'exercice¤	¤	-24310.82¤
Résultat-reporté¤	¤	24310.82¤
Part-affecté-à-l'investissement¤	¤	0¤
Résultat-de-clôture¤	¤	0¤

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu le compte administratif du lotissement les Abeilles,
- Après avoir entendu la présentation du compte administratif,
- Après avoir élu madame CALLET présidente,
- Après le retrait de monsieur le maire de la salle

Après en avoir délibéré, à

15 Voix Pour
0 Voix contre
3 Abstention (L. MILESI, S. LABROUVE, F. ALARCON)

- **Arrête** les résultats du compte administratif 2024 du lotissement les Abeilles tels que résumés ci-dessus.

8. DEMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE

Le déménagement de la mairie impose d'en informer le Préfet et le Procureur de la République. Une délibération doit être prise actant ce déménagement.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'acter le transfert de la mairie à l'adresse suivante : 18 rue des écoles

Ce transfert se fera à réception du nouveau bâtiment prévu courant juin 2025.

Le conseil municipal :

- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à
l'Unanimité

- Prend acte du déménagement,

9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENEDIS

Il s'agit de mettre à disposition d'ENEDIS d25 m2 de terrain faisant partie de l'unité foncière A2271 d'une superficie de 14 097 m2.

Ledit terrain est destiné à l'installation du poste de transformation de courant électrique situé Le Roc Plan affecté à l'alimentation du réseau publique d'électricité.

Il est proposé au conseil municipal,

- D'accepter les termes de la convention
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention

Le conseil municipal :

- Vu le projet de convention
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à
L'Unanimité

- Accepte de mettre à disposition la parcelle demandée,
- Accepte les termes de la convention
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention

10. BUDGET ASSAINISSEMENT - AMORTISSEMENTS BIENS DE FAIBLE MONTANT

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe Assainissement est tenu d'amortir.

Il précise que l'amortissement est un procédé comptable permettant, chaque année, de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à leur renouvellement. Cette méthode permet d'échelonner dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Relativement au calcul des dotations aux amortissements, il est rappelé

- L'amortissement est calculé sur la valeur d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation. Le calcul est opéré sur la valeur toutes taxes comprises de l'immobilisation pour les activités relevant du budget général de la collectivité et sur la valeur hors taxes pour les activités assujetties à la TVA.
- L'amortissement commence à la date du début de consommation des avantages économiques ou potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service. Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service.
- La méthode retenue est la méthode linéaire avec application du prorata temporis.
- La durée est fixée par l'Assemblée Délibérante laquelle peut se référer au barème de l'instruction M49.

Le conseil municipal peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortisse en 1 an.

Pour les biens d'une valeur inférieure à 1 000.00 € il est proposé de les amortir sur une durée d'un an en annuité unique au cours de l'exercice de leur acquisition. Pour des raisons pratiques, la règle du prorata temporis pour les biens amortissables entrant dans le patrimoine courant décembre, en fixant leur date de mise en service partir du 1^{er} janvier N+1.

Le conseil municipal :

- Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 mars 2025

- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

L'Unanimité

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'application de la méthode d'amortissement linéaire Prorata temporis à compter de la mise en service pour tous les biens acquis,
- **D'APPROUVER** l'amortissement en annuité unique pour les biens d'un montant unitaire inférieur à 1 000.00 € TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet,

11. REGULARISATION DEMANDE DE SUBVENTION VIDEO PROTECTION

Le conseil municipal avait voté en 2024 une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour l'installation de caméra de vidéosurveillance au niveau du groupe scolaire.

Les subventions accordées par l'Etat avaient alors été allouées intégralement au système mis en place dans le cadre des jeux olympiques.

Aujourd'hui, l'Etat demande de reproduire le dossier déposé en 2024.

Il convient donc de mettre à jour la délibération de 2024.

Le coût du projet est de 24 692.03 HT. Les caméras peuvent être financées à hauteur de 80 % par l'Etat

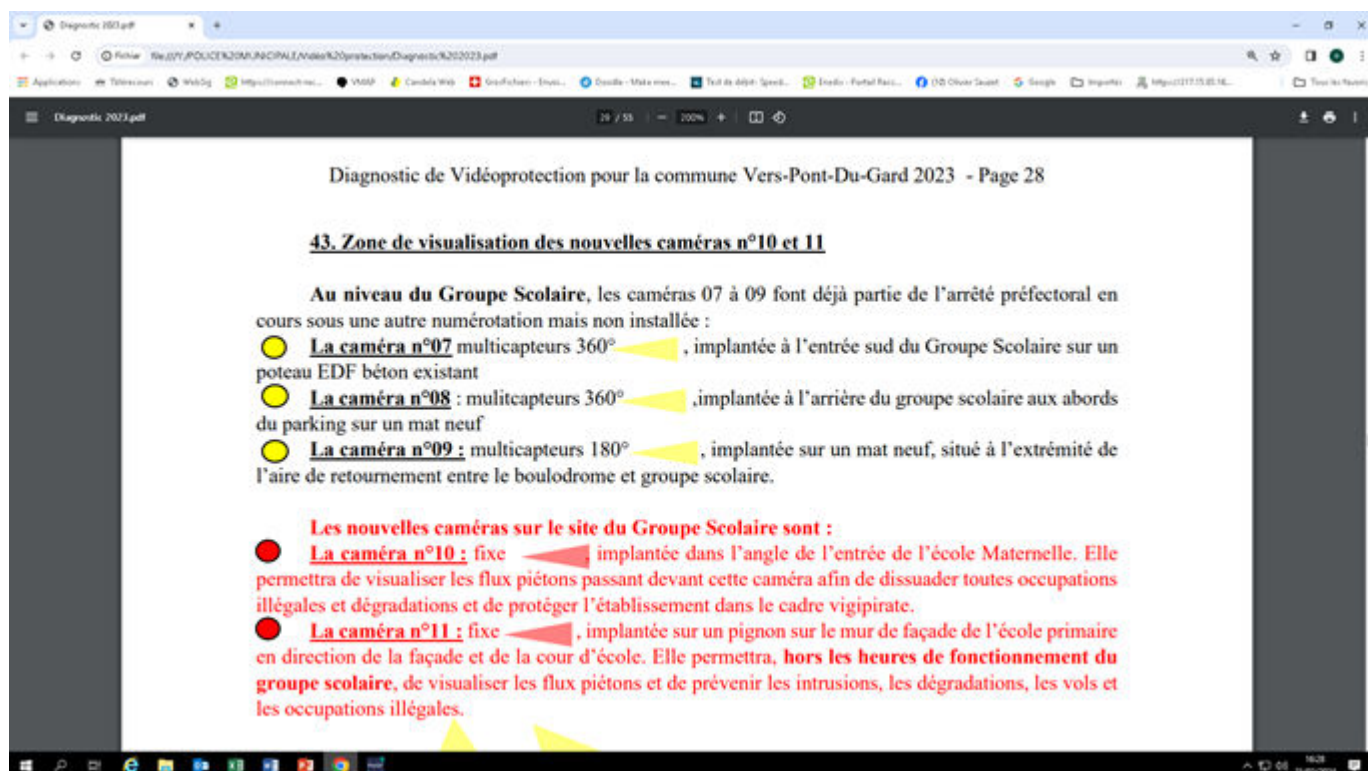
Il est proposé au conseil municipal,

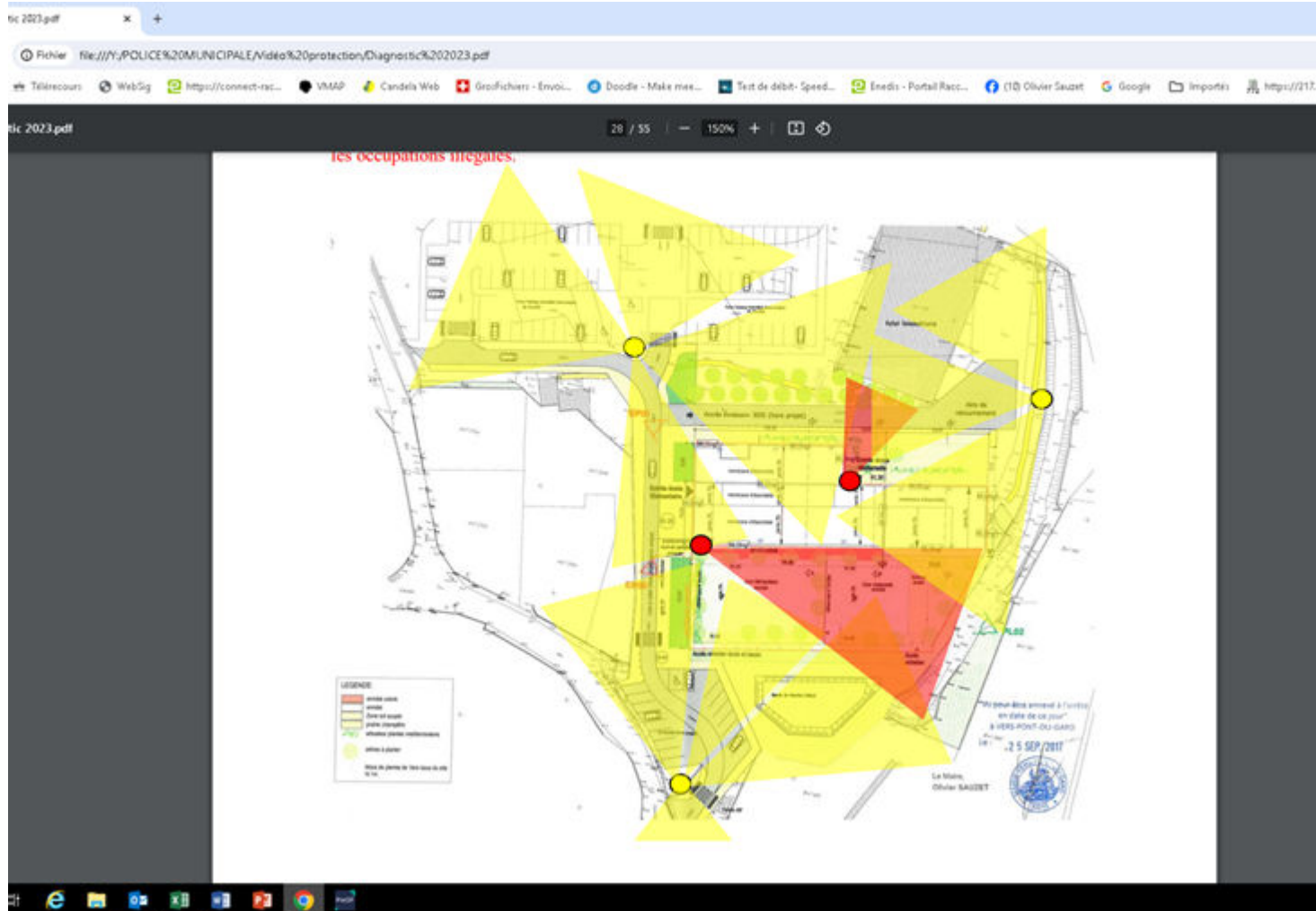
Vu le CGCT,

Vu la délibération N°20240229-10 du 29/02/2024

Vu le courriel des services de l'Etat,

- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de l'Etat
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande





Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu la délibération N°20240229-10 du 29/02/2024
- Vu le courriel des services de l'Etat,

Après en avoir délibéré, à
L'Unanimité

DECIDE :

- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de l'Etat
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande

12. APPEL A PROJET CCPG - Associations

Monsieur le Maire expose : En 2025, la Communauté de Communes du Pont du Gard souhaite renouveler son soutien aux associations du territoire, ainsi qu'encourager et soutenir l'organisation de nouveaux événements inédits et ponctuels à destination de tous les publics et dans l'ensemble des communes qui la composent. Dans cet objectif, la collectivité lance son appel à projets autour du thème « un événement inédit dans ma commune ».

Les bénéficiaires de cet appel à projets sont les associations du type loi 1901, qui ont fait l'objet d'une déclaration en préfecture et dont le siège est situé sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Cet appel à projets a pour vocation de soutenir des actions ponctuelles. La CCPG alloue un montant de 1 000 € à répartir sur des projets éligibles de la commune.

La commune a reçu 4 appels à projet. Seuls 3 sont éligibles. Il s'agit de ceux de Cours et Jardins, des Boules et du Yoga.

Il est proposé au conseil municipal

- de valider ces projets

- de proposer un montant de :
 - 300 € a cours et jardin
 - 350 € à l'association Prana Yoga Studio
 - 350 € la boule du Pont du Gard

Le projet de l' AVAM n'étant pas éligible

Le conseil municipal :

- Vu les projets
- Ouï monsieur le Maire,

Prend acte de ces projets et de la répartition des subventions qui seront proposées à la CCPG

13. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il convient de voter les propositions de subvention aux associations, hors celles à qui il a été alloué une subvention lors du conseil municipal du 06 mars 2025, soit :

SUBVENTIONS 2025	
INTITULÉ ASSOCIATION	Propo 2025
Associations sportives	
ASV	600 €
Danse	500 €
Club Taurin	500 €
Comité des fetes Versois	500 €
Ass la coinchée cartes	250 €

Le conseil municipal :

- Vu les propositions de subvention
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

L'Unanimité

- Décide de voter les subventions aux associations dans les montant proposés ci-dessus

14. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE

Par courrier reçu en mairie le 17 mars 2025, la Croix Rouge sollicite la commune pour une subvention.

Vu le CGCT,

Vu le courrier de demande de subvention

Vu le dossier de demande de subvention,

Ouï monsieur le Maire,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'allouer une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 150€ à la Croix Rouge

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu le courrier de demande de subvention
- Vu le dossier de demande de subvention,
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

- 14 Voix Pour
- 3 Voix contre (L. MILESI, S. LABROUVE, F. ALARCON)
- 1 Abstention (D. MOINE)

- **Décide** d'Allouer une subvention d »'un montant de 150 € à la Croix Rouge

15. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire expose : Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la commune pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'une « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite.

Afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 Euros sur un an Monsieur le maire propose au conseil municipal de retenir. la proposition de la Caisse d'Epargne ci-dessous. Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

➤ Emprunteur :	COMMUNE DE VERS PONT DU GARD
➤ Montant :	400 000 euros
➤ Durée :	Un an maximum
➤ Taux d'intérêt : [Base de calcul : exact/360]	EURIBOR 1 SEMAINE ¹ + marge de 1.18 %
➤ Process de traitement automatique :	• tirage : crédit d'office • remboursement : débit d'office
➤ Demande de tirage :	aucun montant minimum
⌚ Créneau horaire de saisie :	00H00 16H30 23H59
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1 J + 2
➤ Demande de remboursement :	aucun montant minimum
⌚ Créneau horaire de saisie :	00H00 16H30 23H59
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1 J + 2
➤ Paiement des intérêts :	chaque mois ou trimestre <u>civil</u> par débit d'office
➤ Frais de dossier :	800 euros / prélevés une seule fois
➤ Commission d'engagement :	0 euros / prélevée une seule fois
➤ Commission de mouvement :	0 % du cumul des tirages réalisés périodicité identique aux intérêts
➤ Commission de non-utilisation :	0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu la proposition de ligne de crédit
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

- 14 Voix Pour
- 3 Voix contre (L. MILESI, S. LABROUVE, F. ALARCON,)
- 1 Abstention (D. MOINE)

DECIDE :

- **D'approuver** l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant maximum de 400 000 Euros aux conditions indiquées ci-dessus.

- **D'autoriser** le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

16. PASSAGE DANS LE DOMAINE PUBLIC

La commune s'est rendu compte que certaines parcelles n'avaient pas été intégrées dans le domaine public lors de la mise à jour de 2016.

Il a donc été demandé à la géomètre du cadastre de remettre à jour les documents d'arpentage (DA)

Il en ressort que les parcelles suivantes sont à classer dans le domaine public

	PARCELLES	SUPERFICIES	LOCALISATION	METRES LINEAIRES
COMMERCES	B 660	1600 m ²	Parking voitures Déchargement marchandises	45 ml 21,57 ml
MAIRE	B 733	515 m ²	parking voitures	38,82 ml
MAIRIE	B 433 B 434	1005 m ² 858 m ²	Parking voitures cour	46,73 ml 38,55 ml
TOTAL		3978 m²		190.67 m

Il est proposé au conseil municipal :

Vu la délibération du 08 11 2016,

Vu la délibération 20241217-09

Vu les éléments de la géomètre,

- D'approuver le classement des parcelles ci-dessus dans le domaine public

Le conseil municipal :

- Vu la délibération du 08 11 2016,
- Vu la délibération 20241217-09
- Vu les éléments de la géomètre,

Après en avoir délibéré, à

L'Unanimité

- **Approuve** le classement des parcelles ci-dessus dans le domaine public

17. AUTORISATION MISE EN VENTE BUNGALOW

Monsieur le Maire expose : Les bungalows de l'ancien groupe scolaire sont voués à ne plus être utilisés. La commune peut si elle le souhaite les mettre en vente.

Il est proposé au conseil municipal :

- De décider de mettre en vente les bungalows
- De fixer le prix entre 6 000 et 8 000 € HT
- D'autoriser monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à cette vente.

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,

- Ouï monsieur le Maire,

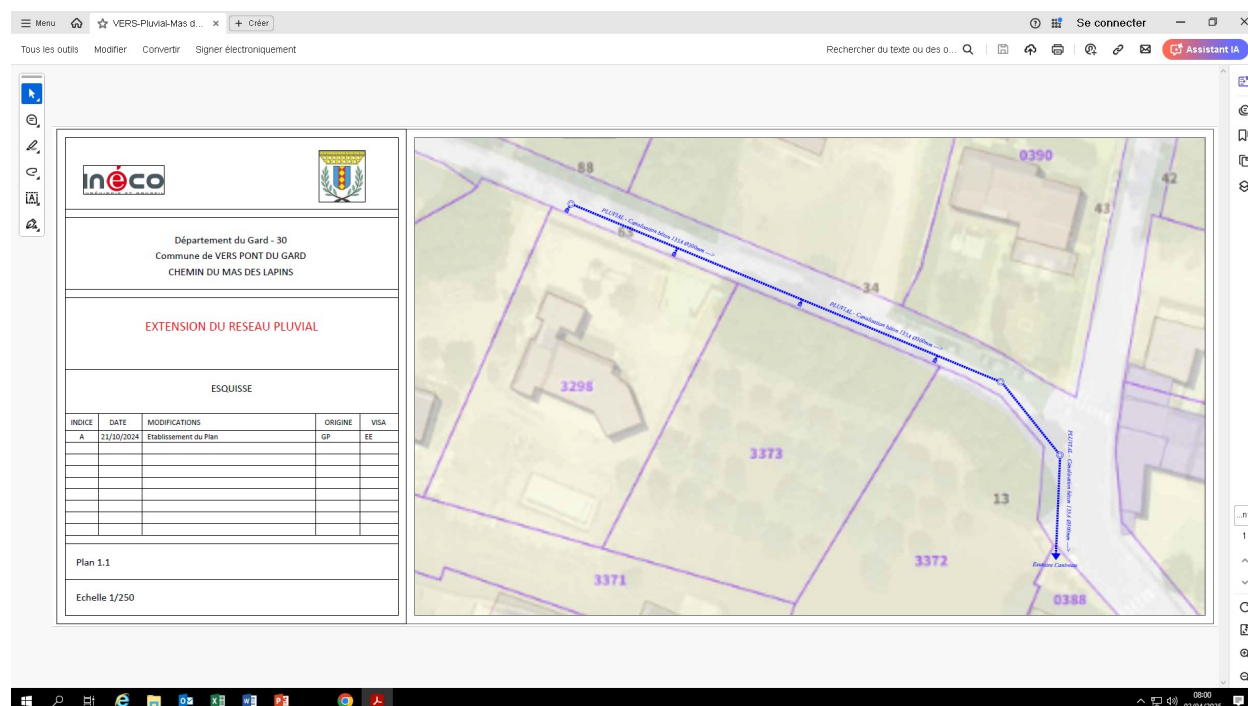
Après en avoir délibéré, à
L'Unanimité

DECIDE :

- De décider de mettre en vente les bungalows
- De fixer le prix entre 6000 et 8 000 € ht
- D'autoriser monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à cette vente.

18. PROGRAMME VOIRIE, RENOVATION PLUVIAL MAS DES LAPINS

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de pluvial envisagés sur 2025-2026 qui est les suivant :
Rénovation pluvial mas des lapins :
Les travaux consistent



Le montant du projet est d'environ 45 062 € TTC

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu le projet de travaux,
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à
L'Unanimité

- **Approuve** le projet de travaux de pluvial envisagés sur 2025-2026 qui est le suivant : Rénovation pluvial mas des lapins :
- **Autorise** le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet

19. PROJET EXTENSION CIMETIERE

Monsieur le Maire expose : L'article L2223-2 du code général des collectivités territoriales précise qu'il faut que l'espace consacré à l'inhumation soit 5 fois plus étendu que l'espace nécessaire à l'inhumation du nombre de morts présumé par an.

Espace nécessaire = nombre de morts présumé par an x taille d'une concession x 5
Considérant ces éléments, la commune va devoir agrandir son cimetière.
Cet agrandissement se ferait uniquement sur les parcelles communales.
Le montant prévisionnel du projet est de 83 963,88 € TTC

Il s'agit aujourd'hui de valider le projet d'agrandissement. La réalisation pourra se faire ultérieurement.

Il est donc proposé au conseil municipal :

Vu le CGCT,
Vu le projet présenté,
Ouï monsieur le Maire,

- D'approuver le projet d'agrandissement du cimetière tel que proposé
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu le projet présenté,
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

15 Voix Pour
0 Voix contre
3 Abstentions (L. MILESI, S. LABROUVE, F. ALARCON)

DECIDE :

- D'approuver le projet d'agrandissement du cimetière tel que proposé
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

1. Réalisation par l'ONF d'un diagnostic sur 3 platanes une place du marché et deux place du lavoir
2. Diffusion du nouvel arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies par le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés aux risques d'incendie de forêt.
3. Signature de l'acte notarié concernant la vente de la parcelle A2590 à monsieur Baunaure et madame Dalle.
4. Signature d'un nouveau bail de droit de location du droit de chasse avec la société de chasse intercommunale.
5. Obtention pour la commune par le département de 60 999 € dans le cadre du fond départemental 2024 de péréquation de la taxe additionnelle des droits de mutation
6. Rapport d'activité 2024 de l'Institut française du cheval et de l'équitation
7. Recours gracieux demandant l'annulation du PLU par madame Largier en date du 22 novembre 2024 et rejeté par monsieur le maire en date du 30 décembre 2024.
8. Recours demandant l'annulation du PLU déposé au tribunal administratif par madame Largier en date du 28 février 2025.
9. Compte rendu de la phase d'évaluation de la réunion réalisée le 12 mars 2025 dans le cadre de la démarche BDO phase utilisation du nouveau groupe scolaire.

10. L'aménagement du terrain du boudrome est réalisé.
11. Les études dirigées sont prolongées jusqu' à la fin de l'année.
12. Le déménagement de la mairie, de la bibliothèque, de l'agence postale devrait avoir lieu courant juin
13. Afin de soutenir les manifestations taurines pour la fête votive la municipalité prendra à sa charge l'organisation.
14. Le stockage des tableaux de l'église après rénovation se fera dans le musée Pierre du Luxembourg à Villeneuve les Avignon.la municipalité remercie chaleureusement madame le maire de Villeneuve ainsi que les responsables du musée.
15. Les travaux de marquage aux sols et de signalisation sont terminés